

JAURES. — Nous demandons l'affichage; nous voulons que le néant de la politique du Gouvernement soit démontré.

VOIX A L'EXTRÊME-GAUCHE. — Et son

LE PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE consulte la Chambre sur la proposition d'affichage.

A la majorité de 323 voix contre 95, sur 418 votants, cette proposition n'est pas adoptée. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

Réplique de Claussat

CLAUSSAT dit que, de tous les faits accomplis à la tribune, aucun n'a été révoqué par la Chambre des Seigneurs.

Il déclare que les listes de pétitions saisies n'ont pas été rendues partielles.

Des affiches ont été apposées dans les rues et les armoires ont été saisies au domicile des militants. On n'a rendu ni les affiches, ni les timbres.

Tous les procès-verbaux et livres de commissions syndicales de vivre une vie légale sans leurs procès-verbaux et leurs livres de comptes.

M. le Ministre de la Justice a dit que les perquisitions faites à Clermont avaient eu lieu au domicile du général. En réalité, on a perquisitionné au journal.

Les agents de perquisition ont saisi la correspondance avant l'arrivée du général. Ils ont fouillé dans les livres de comptes et dans les listes d'abonnés du journal.

M. le Garde des Sceaux n'a pas justifié par ailleurs les perquisitions opérées dans l'Aube, dans la Meurthe-et-Moselle et ailleurs.

Il s'est gardé de parler des perquisitions faites dans les coopératives à Angers, dans les sociétés de secours mutuels et aux prévenus de l'Affaire à Amiens. Il n'a pas dit non plus pourquoi on avait perquisitionné dans une société de sport à Iress. Il n'a pas eu un mot de blâme à l'adresse des agents de perquisition qui ont fracturé les locaux de la Bourse du Travail à Marseille.

Benoît DUMAS dit que le dossier dont M. le Garde des Sceaux a donné lecture est faux.

Et le cabinet noir ?

CLAUSSAT ajoute que M. le Ministre de la Justice n'a pas eu un mot de protestation contre le cabinet noir dont il a parlé.

A Tulle, on a perquisitionné dans les casernes en dehors des soldats et on leur a fait l'honneur de les faire déshabiller.

M. le Garde des Sceaux a déclaré qu'on avait perquisitionné à Clermont chez Paulin parce qu'il avait été antérieurement l'objet d'une instruction pour antimilitarisme. On n'aurait pas dû le faire.

L'orateur voudrait qu'un membre du Gouvernement déclarât que les socialistes ne sont pas sous le régime des suspects. Le Gouvernement n'a apporté aucune justification à l'égard des perquisitions qui ont eu lieu. Le Garde des Sceaux a ramassé tous les fusils pour compte que le gouvernement précédent n'avait pas eu pourvu.

Il n'était pas nécessaire d'aller perquisitionner chez d'honnêtes ouvriers qui ont à peine quelques heures de travail. Il en est qui ont un salaire en prison alors qu'on n'a rien contre eux aucune preuve.

M. le Garde des Sceaux n'a donné aucune explication relativement aux mandats en blanc qui ont été lancés par M. Drioux.

L'orateur ne doute pas que la Chambre, par respect pour la liberté de parole, ne condamne les procédés employés par le gouvernement. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

Les ordres du jour

La clôture est prononcée. Le président donne lecture des ordres du jour.

1^{er} de Breton;
2^e de MM. Albert Denis et Noël;
3^e de Jaures.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL déclare que M. Breton excède à dissimuler les blâmes au gouvernement sous l'affirmation de principes exceptionnels.

Il déclare que le gouvernement ne peut accepter qu'un ordre du jour qui ne se contente pas d'affirmer des principes, mais qui approuve son attitude.

Si l'ordre du jour de M. Breton implique la confiance, le gouvernement l'accepte; mais s'il implique la défiance, il le repousse.

BRETON, — Je repousse par les motifs antimilitaristes et si j'affirme la nécessité du respect de la discipline, ces résultats ne sauraient être obtenus que par un gouvernement qui sait puiser l'autorité nécessaire dans le respect des garanties légales.

C'est parce que le gouvernement ne l'a pas fait que je lui refuse ma confiance.

M. Barthou s'engage sur la priorité

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL déclare alors que le gouvernement accepte l'ordre du jour de MM. Denis et Noël et qu'il engage sa responsabilité sur la question de priorité.

JAURES déclare que c'est parce que ses amis et lui veulent avant tout débarrasser la République d'un ministère funeste qu'ils voteront la priorité.

« La Chambre, reprenant les mandats antipatriotiques, affirmant l'impérieuse nécessité de maintenir la discipline dans l'armée et d'imposer à tous le respect des lois, mais aussi d'assurer pour tous la stricte observation des formes et des garanties légales, et passe à l'ordre du jour. »

PAR 337 VOIX CONTRE 199, LA PRIORITÉ N'EST PAS ACCORDÉE À CET ORDRE DU JOUR.

L'ordre du jour de confiance

Le président met aux voix l'ordre du jour de MM. Albert Denis et Albert Noël, ainsi conçu :

« La Chambre, blâmant les manifestations antipatriotiques, affirmant l'impérieuse nécessité de maintenir la discipline dans l'armée et d'imposer à tous le respect des lois, mais aussi d'assurer pour tous la stricte observation des formes et des garanties légales, et passe à l'ordre du jour. »

On demande la division.

La première partie de l'ordre du jour est mise aux voix jusqu'aux mots « pour le repousser ».

CETTE PREMIÈRE PARTIE EST VOTÉE PAR 431 VOIX CONTRE 72.

La confiance votée par 333 voix contre 158

Sur la seconde partie, jusqu'aux mots « pour empêcher le retour », M. BRETON déclare que ses amis et lui voteront contre, parce qu'ils n'ont aucune confiance dans le gouvernement, qui cache sous les bruits de succès militaires le véritable état de la République.

LA SECONDE PARTIE DE L'ORDRE DU JOUR EST ADOPTÉE PAR 333 VOIX CONTRE 158.

La troisième partie et l'ensemble sont adoptés.

M. le président fait connaître que M. Benoît ne maintient pas son projet de résolution.

M. le président du conseil demande à la Chambre de consacrer toutes les séances de la semaine prochaine à la loi militaire.

Au bout prochain au nom du droit des interpellateurs.

La proposition du gouvernement est adoptée.

La séance est levée à 7 heures. Séance mercredi matin à 9 heures.

Séance du matin

L'assistance aux familles nombreuses

Paris, 11 juillet. — La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. Puch, rapporteur.

L'ordre du jour appelle le projet de loi sur l'assistance aux familles nombreuses voté par la Chambre et adopté avec modifications par le Sénat.

Après quelques observations présentées par MM. Laurent-Bourgeois, Paturot-Mirand, Douzy, M. Albert METIN, rapporteur, déclare qu'il se bornera à examiner le coût financier de l'entreprise, laissant à M. Chéron, ministre du travail, qui est l'auteur de la loi, le soin d'exposer le mécanisme.

« Le coût de cette réforme, dit M. Métin, sera d'environ 20 millions pour le compte de l'Etat et de 50 millions environ pour la totalité de la contribution de l'Etat, des départements et de communes. La commission du budget, d'accord avec la commission d'assurance et de prévoyance, demande à la Chambre de voter cette loi d'assistance qui est une loi de défense nationale. »

DÉCLARATION DU MINISTRE DU TRAVAIL

M. CHERON, ministre du travail, déclare tout d'abord qu'il se réserve de reprendre sous forme de projet spécial, la disposition concernant la répartition de la charge de l'assistance aux familles nombreuses.

Cette loi est le complément nécessaire de l'œuvre d'assistance sociale de la République. Elle sortira la date du 1^{er} juillet, obligeant par là que cette République ait toujours été, dans toutes les promesses faites aux habitants et aux déshérités de la vie sociale.

M. BRETON, président de la commission, — La commission demande à la Chambre de voter la loi sans modifications.

La discussion générale est close.

On passe à la discussion des articles.

Une longue discussion s'engage sur l'article 1^{er}, à propos d'une disposition ainsi conçue : « La présente loi sera applicable dans les trois mois qui suivent l'insertion des règlements d'administration publique au Journal officiel. »

BENOÎT DOZY REBOUX suggère que la loi n'entre en vigueur que le 1^{er} janvier 1914.

M. CHERON engage à voter la loi sans modifications.

de l'application de la loi aux Français travaillant à l'étranger.

La suite de la discussion est renvoyée à vendredi prochain.

A 2 heures 1/2, deuxième séance pour la suite de la discussion des interpellations sur les perquisitions chez les antimilitaristes.

Séance levée à 11 heures 55.

DANS LES BALKANS

La Guerre fratricide

Un terrible tournant de l'histoire Balkanique. — Décimée par les Grecs, envahie par les Roumains, la Bulgarie demande grâce et se tourne suppliante vers l'Europe.

Les Bulgares sont déçus à Stroumitza

Athènes, 11 juillet (télégramme officiel). — Le général Manoussouyannakis vient d'écouter Demis-Hissar, ou le maître de la défense de la vallée de la Stroumitza et du défilé de Vraça. Les Bulgares ont plus de 100 points saillants. Procédons par ordre.

En trois jours, sous l'action serbo-grecque, la puissance militaire bulgare s'est effondrée. Le général grec Manoussouyannakis, ce matin lui a donné le coup de grâce : une manœuvre habile met les 150,000 hommes des généraux Kovatchef et Ivanoff à la merci de leurs ennemis.

Il ne reste plus à Ferdinand que quelques divisions de vœux réservistes et de toutes jeunes recrues : tout le reste a été tué, blessé ou délogé. Les Roumains, disaient hier matin dans les milieux officiels bulgares, ne trouvent devant eux que des femmes et des enfants.

C'est bien le désastre dont nous parlent les journaux bulgares : pas seulement vaincue, elle est épuisée, vidée, exsangue.

Et la Roumanie, à son tour, entre en guerre à midi, avant-hier, le gouvernement de Bulgarie se voyant obligé de signer à quatre heures les soldats roumains franchissant la frontière. Leur marche en avant sera d'autant plus rapide qu'ils ne trouveront devant eux aucune résistance et que depuis longtemps toutes les prévisions ont été prises. Plus, le réseau ferré qui sillonne le nord de la Bulgarie leur facilitera l'accès au cœur du pays.

Enfin au Nord, repoussée à l'Ouest, l'armée de la Bulgarie se trouve dans la situation la plus pénible qu'il n'ait jamais connue une nation. La Turquie elle-même, en dépit de sa détermination à intervenir, ne peut rien faire pour elle.

« Mais ce n'est pas tout », dit M. Métin, « ce n'est pas tout de dire que la Bulgarie est vaincue, c'est de dire qu'elle est déçue. Et cette déception, elle ne la sera que parce qu'elle n'a pu obtenir ce qu'elle avait demandé financièrement et territorialement. »

La Turquie est cruellement vengée. Mais ce bouleversement peut se compliquer encore. L'Australie est très mécontente : se souvenant qu'elle a fait la monarchie bulgare, elle ne voudrait pas s'écarter de son rôle.

Mais ce n'est pas tout. L'Australie a bien souvent été la voisine et le voisin. Quelques avantages nouveaux ou matériels ont eu raison de ses généreux élan.

C'est ce qui, malheureusement, nous empêche de rendre ce que nous avons promis. Et cette déception, elle ne la sera que parce qu'elle n'a pu obtenir ce qu'elle avait demandé financièrement et territorialement.

La Roumanie a déclaré la guerre aux Bulgares

Bucarest, 11 juillet. — Le roi Charles de Roumanie a déclaré la guerre à la Bulgarie. Le roi a signé les décrets nécessaires à l'entrée en campagne de l'armée roumaine.

LES TROUPES ROUMAINES ENVAHISSENT LA BULGARIE

Athènes, 11 juillet. — Les troupes roumaines ont envahi la Bulgarie et ont occupé les points stratégiques de la frontière.

CONFIRMATION OFFICIELLE

A la suite de la déclaration de guerre, le gouvernement roumain a officiellement confirmé l'entrée en campagne de l'armée.

LE MINISTRE DE ROUMANIE A QUITTÉ SOFIA

Sofia, 11 juillet. — Le ministre de Roumanie à Sofia, M. Constantin Brătianu, a quitté la ville dans la nuit du 10 au 11 juillet.

CONVOGATION DU PARLEMENT ROUMAIN

Bucarest, 11 juillet. — Le Parlement roumain a été convoqué pour mercredi prochain à raison de l'entrée en campagne de l'armée roumaine.

Les Bulgares sont déçus à Stroumitza

Athènes, 11 juillet (télégramme officiel). — Le général Manoussouyannakis vient d'écouter Demis-Hissar, ou le maître de la défense de la vallée de la Stroumitza et du défilé de Vraça. Les Bulgares ont plus de 100 points saillants. Procédons par ordre.

En trois jours, sous l'action serbo-grecque, la puissance militaire bulgare s'est effondrée. Le général grec Manoussouyannakis, ce matin lui a donné le coup de grâce : une manœuvre habile met les 150,000 hommes des généraux Kovatchef et Ivanoff à la merci de leurs ennemis.

Il ne reste plus à Ferdinand que quelques divisions de vœux réservistes et de toutes jeunes recrues : tout le reste a été tué, blessé ou délogé. Les Roumains, disaient hier matin dans les milieux officiels bulgares, ne trouvent devant eux que des femmes et des enfants.

C'est bien le désastre dont nous parlent les journaux bulgares : pas seulement vaincue, elle est épuisée, vidée, exsangue.

Et la Roumanie, à son tour, entre en guerre à midi, avant-hier, le gouvernement de Bulgarie se voyant obligé de signer à quatre heures les soldats roumains franchissant la frontière. Leur marche en avant sera d'autant plus rapide qu'ils ne trouveront devant eux aucune résistance et que depuis longtemps toutes les prévisions ont été prises. Plus, le réseau ferré qui sillonne le nord de la Bulgarie leur facilitera l'accès au cœur du pays.

Enfin au Nord, repoussée à l'Ouest, l'armée de la Bulgarie se trouve dans la situation la plus pénible qu'il n'ait jamais connue une nation. La Turquie elle-même, en dépit de sa détermination à intervenir, ne peut rien faire pour elle.

« Mais ce n'est pas tout », dit M. Métin, « ce n'est pas tout de dire que la Bulgarie est vaincue, c'est de dire qu'elle est déçue. Et cette déception, elle ne la sera que parce qu'elle n'a pu obtenir ce qu'elle avait demandé financièrement et territorialement. »

La Turquie est cruellement vengée. Mais ce bouleversement peut se compliquer encore. L'Australie est très mécontente : se souvenant qu'elle a fait la monarchie bulgare, elle ne voudrait pas s'écarter de son rôle.

Mais ce n'est pas tout. L'Australie a bien souvent été la voisine et le voisin. Quelques avantages nouveaux ou matériels ont eu raison de ses généreux élan.

La Bulgarie sollicite l'appui du gouvernement français

Bucarest, 11 juillet. — Le gouvernement bulgare sollicite l'appui du gouvernement français.

« Nous sommes vaincus », dit le ministre bulgare des Affaires étrangères, « nous sommes épuisés, nous demandons l'appui de l'Europe. »

« Nous sommes vaincus », dit le ministre bulgare des Affaires étrangères, « nous sommes épuisés, nous demandons l'appui de l'Europe. »

« Nous sommes vaincus », dit le ministre bulgare des Affaires étrangères, « nous sommes épuisés, nous demandons l'appui de l'Europe. »

« Nous sommes vaincus », dit le ministre bulgare des Affaires étrangères, « nous sommes épuisés, nous demandons l'appui de l'Europe. »

« Nous sommes vaincus », dit le ministre bulgare des Affaires étrangères, « nous sommes épuisés, nous demandons l'appui de l'Europe. »

« Nous sommes vaincus », dit le ministre bulgare des Affaires étrangères, « nous sommes épuisés, nous demandons l'appui de l'Europe. »

« Nous sommes vaincus », dit le ministre bulgare des Affaires étrangères, « nous sommes épuisés, nous demandons l'appui de l'Europe. »

« Nous sommes vaincus », dit le ministre bulgare des Affaires étrangères, « nous sommes épuisés, nous demandons l'appui de l'Europe. »

« Nous sommes vaincus », dit le ministre bulgare des Affaires étrangères, « nous sommes épuisés, nous demandons l'appui de l'Europe. »

« Nous sommes vaincus », dit le ministre bulgare des Affaires étrangères, « nous sommes épuisés, nous demandons l'appui de l'Europe. »

« Nous sommes vaincus », dit le ministre bulgare des Affaires étrangères, « nous sommes épuisés, nous demandons l'appui de l'Europe. »

« Nous sommes vaincus », dit le ministre bulgare des Affaires étrangères, « nous sommes épuisés, nous demandons l'appui de l'Europe. »

« Nous sommes vaincus », dit le ministre bulgare des Affaires étrangères, « nous sommes épuisés, nous demandons l'appui de l'Europe. »

« Nous sommes vaincus », dit le ministre bulgare des Affaires étrangères, « nous sommes épuisés, nous demandons l'appui de l'Europe. »

« Nous sommes vaincus », dit le ministre bulgare des Affaires étrangères, « nous sommes épuisés, nous demandons l'appui de l'Europe. »

le territoire national bulgare.

Dans l'entourage de M. Stancieff, ministre de Bulgarie à Paris, on nous a assuré que le gouvernement bulgare avait décidé de ne pas envoyer aucun homme pour s'opposer à la marche de l'armée roumaine.

« Les Roumains, nous a déclaré notre interlocuteur, se battent s'ils le veulent contre les femmes et les enfants. »

LES SERBES AVANCENT

Belgrade, 11 juillet. — La colonne d'Istip avance dans la direction de Rodovitz à marches forcées; elle opérera nous peu s'y joint avec les troupes grecques de la Stroumitza.

La Bulgarie, qui fuit vers le sud, se heurte aux troupes grecques. Ces dernières se refusent devant elles en les rejetant sur les lignes serbes.

LA BULGARIE SE MONTRE CONGLIANT AVEC LA TURQUIE

Constantinople, 11 juillet. — On affirme que M. Natchevitch, le pénultième ministre bulgare chargé d'entretenir avec le gouvernement ottoman, aurait déclaré que le gouvernement bulgare est prêt à reconnaître l'évacuation immédiate de la ligne Enos-Midia.

Ces concessions auraient été plus que les autres nouvelles pourraient être reçues au-delà de cette ligne.

DES BANDES TURQUES COMBATTENT AVEC LES SERBES

Belgrade, 11 juillet. — Un ancien officier ottoman nommé Jaffar Zourek, qui avait été le commandant pendant la guerre bulgare-serbe, nous a déclaré qu'il avait vu dans les montagnes de la Serbie des bandes de Turcs combattre avec les Serbes.

« Ces bandes de Turcs », dit-il, « ont été envoyées par le gouvernement ottoman pour combattre les Serbes. Elles ont été vaincues et se réfugient dans les montagnes. »

« Ces bandes de Turcs », dit-il, « ont été envoyées par le gouvernement ottoman pour combattre les Serbes. Elles ont été vaincues et se réfugient dans les montagnes. »

« Ces bandes de Turcs », dit-il, « ont été envoyées par le gouvernement ottoman pour combattre les Serbes. Elles ont été vaincues et se réfugient dans les montagnes. »

« Ces bandes de Turcs », dit-il, « ont été envoyées par le gouvernement ottoman pour combattre les Serbes. Elles ont été vaincues et se réfugient dans les montagnes. »

« Ces bandes de Turcs », dit-il, « ont été envoyées par le gouvernement ottoman pour combattre les Serbes. Elles ont été vaincues et se réfugient dans les montagnes. »

« Ces bandes de Turcs », dit-il, « ont été envoyées par le gouvernement ottoman pour combattre les Serbes. Elles ont été vaincues et se réfugient dans les montagnes. »

« Ces bandes de Turcs », dit-il, « ont été envoyées par le gouvernement ottoman pour combattre les Serbes. Elles ont été vaincues et se réfugient dans les montagnes. »

« Ces bandes de Turcs », dit-il, « ont été envoyées par le gouvernement ottoman pour combattre les Serbes. Elles ont été vaincues et se réfugient dans les montagnes. »

« Ces bandes de Turcs », dit-il, « ont été envoyées par le gouvernement ottoman pour combattre les Serbes. Elles ont été vaincues et se réfugient dans les montagnes. »

« Ces bandes de Turcs », dit-il, « ont été envoyées par le gouvernement ottoman pour combattre les Serbes. Elles ont été vaincues et se réfugient dans les montagnes. »

« Ces bandes de Turcs », dit-il, « ont été envoyées par le gouvernement ottoman pour combattre les Serbes. Elles ont été vaincues et se réfugient dans les montagnes. »

« Ces bandes de Turcs », dit-il, « ont été envoyées par le gouvernement ottoman pour combattre les Serbes. Elles ont été vaincues et se réfugient dans les montagnes. »

« Ces bandes de Turcs », dit-il, « ont été envoyées par le gouvernement ottoman pour combattre les Serbes. Elles ont été vaincues et se réfugient dans les montagnes. »

« Ces bandes de Turcs », dit-il, « ont été envoyées par le gouvernement ottoman pour combattre les Serbes. Elles ont été vaincues et se réfugient dans les montagnes. »

« Ces bandes de Turcs », dit-il, « ont été envoyées par le gouvernement ottoman pour combattre les Serbes. Elles ont été vaincues et se réfugient dans les montagnes. »

« Ces bandes de Turcs », dit-il, « ont été envoyées par le gouvernement ottoman pour combattre les Serbes. Elles ont été vaincues et se réfugient dans les montagnes. »

« Ces bandes de Turcs », dit-il, « ont été envoyées par le gouvernement ottoman pour combattre les Serbes. Elles ont été vaincues et se réfugient dans les montagnes. »

« Ces bandes de Turcs », dit-il, « ont été envoyées par le gouvernement ottoman pour combattre les Serbes. Elles ont été vaincues et se réfugient dans les montagnes. »

« Ces bandes de Turcs », dit-il, « ont été envoyées par le gouvernement ottoman pour combattre les Serbes. Elles ont été vaincues et se réfugient dans les montagnes. »

« Ces bandes de Turcs », dit-il, « ont été envoyées par le gouvernement ottoman pour combattre les Serbes. Elles ont été vaincues et se réfugient dans les montagnes. »

« Ces bandes de Turcs », dit-il, « ont été envoyées par le gouvernement ottoman pour combattre les Serbes. Elles ont été vaincues et se réfugient dans les montagnes. »

l'article 56 du projet de loi autorise à mettre en congé après une durée de service égale à celle imposée par le recrutement de l'armée de terre, les inscrits définitifs reconnus soustraits indispensables de famille.

M. J. Reinach proposera donc d'accorder des congés renouvelables d'après la même procédure aux soutiens indispensables de famille et ensuite aux jeunes gens des familles nombreuses.

M. J. Reinach a établi que, sans une disposition de ce genre, la loi serait trop lourde et que le problème de l'incorporation d'une classe sélectionnée était insoluble. Sa proposition pourra toutefois être liée avec celle du commandant Driant.

L'OPPOSITION DE JAURES

Sa proposition est repoussée par 8 voix contre 9.

A ce sujet, Jaures a résumé son opposition aux propositions de M. J. Reinach par la motion préjudicielle suivante :

« La commission, considérant quelle est tenue par les votes antérieurs de la Chambre, d'appliquer dans les permissions et congés le principe de l'égalité effective de services pour tous, passe à l'ordre du jour sur les observations faites par Jaures et exprime les vœux de la Chambre et la limite de son action au congrès. »

M. Benazet a combattu la motion de Jaures en soutenant qu'il fallait croire que l'on trouverait une solution, que celle qui était proposée par M. Reinach n'était qu'un moyen possible, mais qu'il fallait passer à l'ordre du jour.

« La commission », dit-il, « a été tenue par les votes antérieurs de la Chambre, d'appliquer dans les permissions et congés le principe de l'égalité effective de services pour tous, passe à l'ordre du jour sur les observations faites par Jaures et exprime les vœux de la Chambre et la limite de son action au congrès. »

M. Benazet a combattu la motion de Jaures en soutenant qu'il fallait croire que l'on trouverait une solution, que celle qui était proposée par M. Reinach n'était qu'un moyen possible, mais qu'il fallait passer à l'ordre du jour.

Les "3 ans" et les Vacances Parlementaires

LA DATE DES ELECTIONS CANTONALES

Paris, 11 juillet. — M. G. Bonnetout a été élu député de la Seine-Inférieure.

« Les élections cantonales », dit-il, « ont été fixées au 28 août prochain. »

« Les élections cantonales », dit-il, « ont été fixées au 28 août prochain. »

« Les élections cantonales », dit-il, « ont été fixées au 28 août prochain. »

« Les élections cantonales », dit-il, « ont été fixées au 28 août prochain. »

« Les élections cantonales », dit-il, « ont été fixées au 28 août prochain. »

« Les élections cantonales », dit-il, « ont été fixées au 28 août prochain. »

« Les élections cantonales », dit-il, « ont été fixées au 28 août prochain. »

« Les élections cantonales », dit-il, « ont été fixées au 28 août prochain. »

« Les élections cantonales », dit-il, « ont été fixées au 28 août prochain. »

« Les élections cantonales », dit-il, « ont été fixées au 28 août prochain. »

« Les élections cantonales », dit-il, « ont été fixées au 28 août prochain. »

« Les élections cantonales », dit-il, « ont été fixées au 28 août prochain. »

« Les élections cantonales », dit-il, « ont été fixées au 28 août prochain. »

« Les élections cantonales », dit-il, « ont été fixées au 28 août prochain. »

« Les élections cantonales », dit-il, « ont été fixées au 28 août prochain. »

« Les élections cantonales », dit-il, « ont été fixées au 28 août prochain. »